

French—Nudging Users to Reference Institutions When Using Public Domain Cultural Heritage Materials
Translation by Agne Dusabe

The original English version is the authoritative version on which this unofficial translation is based.

Nudging Users to Reference Institutions When Using Public Domain Cultural Heritage Materials

INCITER LES UTILISATEURS À VISÉRER LES INSTITUTIONS DE RÉFÉRENCE LORS DE L'UTILISATION DE MATÉRIAUX DU DOMAINE PUBLIC

Directives Creative Commons

INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices proposent des idées de conception et des exemples de mise en œuvre aux institutions du patrimoine culturel qui souhaitent encourager les utilisateurs à les référencer en relation avec l'utilisation de matériaux du patrimoine culturel numérisés du domaine public dans leurs collections. Les lignes directrices s'adressent aux institutions qui partagent ouvertement du contenu du domaine public et peuvent intéresser toute personne curieuse des questions de licences de droits d'auteur liées aux objets numériques du patrimoine culturel.

Arrière-plan

Vive la culture ouverte !

Les institutions du patrimoine culturel jouent un rôle fondamental pour les communautés qu'elles servent en prenant soin et en partageant les matériaux de leurs collections. Internet et la révolution numérique qui a suivi ont incité une vague d'institutions à ouvrir leurs collections en ligne, c'est-à-dire à les partager largement sous forme numérique pour y accéder, les utiliser et les réutiliser gratuitement et sans ou avec peu de restrictions en matière de droits d'auteur. Comme l'expliquent de nombreux experts dans notre série Open Culture Voices, l'ouverture peut apporter d'innombrables avantages aux communautés locales et au grand public. Les licences Creative Commons (CC) et les outils du domaine public jouent un rôle crucial dans la réalisation de l'« ouverture ».

Aucune licence CC pour diffuser des reproductions numériques d'œuvres du domaine public

De nombreux éléments du patrimoine culturel numérisés et mis à disposition en ligne appartiennent au domaine public : ils ne sont plus ou n'ont jamais été protégés par le droit d'auteur et peuvent être utilisés par n'importe qui à n'importe quelle fin sans autorisation du droit d'auteur. Chez CC, nous sommes catégoriques : les reproductions numériques fidèles d'œuvres du domaine public doivent rester dans le domaine public — aucun nouveau droit d'auteur ou droit connexe ne devrait naître sur le jumeau numérisé. Dans cette optique, les licences CC ne peuvent pas être utilisées pour diffuser des reproductions numériques d'œuvres du domaine public, puisque les licences ne peuvent être utilisées qu'en relation avec du contenu protégé par le droit d'auteur. Pour partager des reproductions numérisées de documents du domaine public, nous recommandons actuellement l'outil de dédicace du domaine public (CC0).

« PD BY » — Une pratique répandue mais problématique

Et pourtant, de nombreuses institutions utilisent des licences CC (et non des outils du domaine public) pour diffuser des reproductions fidèles de matériel du domaine public. Ceci est parfois appelé de manière amusante « PD BY ». Pourquoi est-ce une pratique si courante ? Il s'avère que de nombreuses institutions souhaitent généralement être reconnues pour le rôle qu'elles jouent dans la préservation, la restauration, la numérisation, le partage et, de manière générale, dans la fourniture d'un contexte et d'un sens au patrimoine culturel dont elles gèrent. Et ils utilisent des licences CC (qui nécessitent toutes une attribution – la condition « PAR ») comme moyen d'obliger les utilisateurs à les référencer (ou à les « attribuer »). En revanche, les outils du domaine public de CC n'exigent pas l'attribution. En fait, notre rapport d'évaluation des besoins : Les outils du domaine public Creative Commons sont-ils adaptés à leur objectif dans le secteur du patrimoine culturel ? révèle que le principal besoin non satisfait avec les outils du domaine public CC est que les institutions reçoivent un « crédit » lorsque le matériel de leurs collections est réutilisé et partagé – environ 53 % des institutions qui ont répondu souhaitent un moyen de garantir que les utilisateurs les « créditent ».

Une note sur un meilleur partage des documents du domaine public

Nous reconnaissons que de nombreuses collections se sont retrouvées sous la gestion d'institutions dans des contextes historiques et juridiques complexes. Le statut de droit d'auteur d'un objet n'est en aucun cas le seul moyen de déterminer les possibilités d'accès et d'utilisation, encore moins de déterminer la propriété légitime ou la tutelle, comme nous l'avons déclaré à propos du partage ouvert du patrimoine culturel autochtone.

Il est déconseillé de référencer les institutions d'accueil via des licences CC.

Nous sympathisons généralement avec les institutions qui souhaitent être mentionnées lorsque des objets numériques du domaine public issus de leurs collections sont utilisés et pour que les utilisateurs « accordent du crédit là où il est dû ». Cependant, nous déconseillons fortement d'utiliser des licences CC pour y parvenir en pratique pour quatre raisons principales :

- cela crée une incertitude quant au statut de droit d'auteur du matériel ;
- il est trompeur et crée de la confusion chez les utilisateurs quant aux conditions d'accès et d'utilisation du matériel ;
- cela crée une situation dans laquelle les licences sont invalides, inefficaces et inapplicables ;
- cela ne conduit pas nécessairement à une mention de l'institution, car nos directives d'attribution et les licences exigent uniquement la mention du titre de l'œuvre protégée par le droit d'auteur, de l'auteur ou du créateur, de la licence et de la source (généralement une URL).

Que doivent faire les institutions ?

En 2022, un groupe de travail de la CC Open Culture Platform dirigé par Deborah De Angelis (CC Italie) et Tomoaki Watanabe (CC Japon) a étudié cette question en détail et a élaboré des propositions d'interventions techniques, juridiques et sociales pour résoudre le problème du « PD BY. »

Aujourd'hui, inspirés par l'intervention sociale du groupe de travail, nous avons développé des idées de conception simples pour montrer aux institutions d'accueil comment elles peuvent rendre la tâche facile et attrayante pour les personnes utilisant du matériel sous licence ouverte ou du domaine public pour y faire référence. Utiliser les informations comportementales Le modèle EAST de Team – un cadre simple pour créer un changement de comportement ou pour encourager certains résultats par le biais de « nudges » – nous proposons aux institutions quelques moyens de fournir une « déclaration de référence » complète, si et où cela est approprié. Ces idées d'expérience utilisateur peuvent être utilisées conjointement avec des licences et des outils CC. Bien que nous ne fournissions pas de directives techniques avec du code HTML/CSS sur la façon de mettre en œuvre les fonctionnalités proposées, nous espérons que cette ressource fournira aux institutions un plan de conception qu'elles pourront mettre en œuvre dans leur environnement technologique.

Lignes directrices Creative Commons pour la référence institutionnelle

Quelles informations doivent être incluses ?

Une déclaration appropriée doit inclure les informations suivantes :

- Titre
- Auteur ou créateur
- Licence ou autorisations
- Institution
- Source

Voici un exemple:

Ocean Coast by Maurice Denis, Public Domain Mark

Swedish National Museum

https://collection.nationalmuseum.se/eMP/eMuseumPlus?service=ExternalInterface&module=collection&objectId=23187

Comment les institutions peuvent-elles encourager les utilisateurs ?

Les institutions peuvent inciter ou encourager leurs utilisateurs à s'y référer en utilisant le modèle EAST de l'équipe Behavioral Insights :

- Facile — Facilitez la référence pour les gens.
- Attrayant – Faites-en quelque chose qu'ils veulent faire.
- Social — Connectez l'action à la valeur sociale.
- En temps opportun – Fournissez des informations au bon moment.

En résumé, voici des moyens simples et stratégiques pour les institutions d'appliquer le modèle EAST :

Comment rendre les choses faciles :

- Activer un clic pour copier la référence
- Mettre automatiquement en surbrillance le texte de la référence

Comment le rendre attractif :

- Dites merci d'avoir utilisé l'article
- Rendre les informations évidentes pour les utilisateurs
- Fournir toutes les informations en même temps

Comment le rendre social :

- Nombre de partages de téléchargements
- Partager le nombre de fois où les informations de référence sont copiées
- Montrer un exemple de référence appropriée
- Inviter les utilisateurs à taguer l'institution sur les réseaux sociaux
- Établissez la confiance en montrant la source

Comment le rendre opportun :

- Déclenchez une fenêtre contextuelle lorsque l'élément est téléchargé
- Fournir la référence avec le fichier téléchargé
- Envoyer la référence par email
- Fournir des comptes d'utilisateurs pour suivre les propres téléchargements des utilisateurs

À quoi ressemblerait un nudge en pratique ?

Dans cette section, nous proposons quatre idées de conception de ce à quoi ces stratégies pourraient ressembler dans la pratique :

1. Un bouton « copier »
2. Un « pop-up » automatique
3. Une option de téléchargement de fichier texte
4. Un profil utilisateur gardant une trace des téléchargements

Pour que cela fonctionne : organiser les données pour la conception

Dans cette section, nous proposons des exemples de frameworks limités (tous fonctionnant au sein de JSON-LD) et de plates-formes qui fournissent une structure appropriée pour inclure une instruction de référence.

Qu'est-ce que JSON-LD ?

JSON-LD est un format de données liées léger. Les données liées permettent aux personnes qui publient et utilisent des informations sur le Web. Il s'agit d'un moyen de créer un réseau de données lisibles par machine, basées sur des normes, sur des sites Web. JSON-LD est facile à lire et à écrire pour les humains et est basé sur le format JSON déjà à succès. Il fournit un moyen d'aider les données JSON à interopérer à l'échelle du Web. JSON-LD est une norme dans les exemples de plates-formes ci-dessous et est recommandé par les principaux moteurs de recherche et utilise les identifiants de ressources internationalisés (RDI).

Cadres de données

Schema.org « CreativeWork »

Schema.org est une activité communautaire collaborative dont la mission est de créer, maintenir et promouvoir des schémas pour les données structurées sur Internet. Les schémas sont un ensemble de « types », chacun associé à un ensemble de propriétés, organisées hiérarchiquement. C'est la meilleure option pour la découverte des moteurs de recherche.

Le type « CreativeWork » possède de nombreuses propriétés dont :

- Nom (titre)
- Auteur et créateur
- Licence et licence de données structurelles
- Éditeur
- URL
- Avis de droit d'auteur et crédit

Ces propriétés permettent de structurer les données d'une collection de manière standard et lisible par machine. Les données d'entrée peuvent être utilisées pour remplir une autre propriété, par exemple, l'avis de droit d'auteur ou la propriété de crédit.

IIIF « requiredStatement»

Le Cadre international d'interopérabilité des images (IIIF) est une norme mondiale pour la gestion des collections et est largement utilisé par les institutions du patrimoine culturel du monde entier.

Le « requiredStatement » de IIIF est le texte qui doit être affiché lorsqu'un élément est affiché ou utilisé. Par exemple, la propriété « requireStatement » peut présenter des déclarations de droit d'auteur ou de propriété, ainsi qu'une référence à la propriété et/ou à la publication institution, ou tout autre texte jugé essentiel à afficher aux utilisateurs.

Le « livre de recettes » de l'IIIF pour la déclaration des droits propose des lignes directrices et des instructions en matière de code.

Creative Commons recommande aux institutions d'inclure dans le « RequiredStatement » toutes les informations auxquelles elles souhaitent que les utilisateurs fassent référence. Cela inclut le titre, le créateur ou l'auteur, le nom de l'institution fournisseur, le statut du droit d'auteur, la licence ou l'outil du domaine public et la source.

Une note sur ccREL

Le Creative Commons Rights Expression Language (ccREL) est la norme Creative Commons pour l'expression lisible par machine des conditions de licence de droits d'auteur et des informations associées. ccREL est basé sur le cadre de description de ressources (RDF) du World-Wide Web Consortium. Elle a été proposée en 2008 et le soutien à cette norme a considérablement diminué depuis lors. ccREL n'est plus recommandé pour la découverte par les moteurs de recherche. Pour la découverte des moteurs de recherche, nous vous recommandons d'utiliser Schema.org « CreativeWork ».

Plateformes de partage

Il existe de nombreuses plateformes sur lesquelles les institutions peuvent souhaiter partager des objets numériques de leur collection. En voici deux, qui mettent déjà en œuvre certaines des idées de conception présentées dans ces lignes directrices.

Europeana

Europeana est un agrégateur de collections du patrimoine culturel européen. Il utilise des API ouvertes et d'autres outils pour collecter des informations sur les collections numériques et fournir au monde un accès et un annuaire aux collections numérisées d'Europe.

La plateforme fournit aux utilisateurs une déclaration lorsqu'ils téléchargent un élément. La déclaration est renseignée avec des informations provenant de l'institution fournissante et fait partie des métadonnées minimales requises pour contribuer à Europeana — elle comprend actuellement une référence à l'institution fournissante. La déclaration suit le format : [titre] par [créateur] - [année] - [fournisseur], [pays] - [rightStatement].

Wikimédia Commons

Wikimedia Commons est la collection de fichiers multimédias du mouvement Wikimédia, comprenant des images, des sons et des vidéos. Il fournit aux utilisateurs une déclaration lorsque le téléchargeur l'a ajouté aux métadonnées de l'élément. L'avis d'attribution peut être rédigé ou rempli à l'aide des informations de métadonnées et inclure le titre de l'élément, le créateur, l'institution d'édition et la licence de droit d'auteur ou l'outil du domaine public. Il est préférable de l'inclure dans la section « Autres champs = {{Ligne de crédit}} ».

Assistance supplémentaire

Êtes-vous prêt à mettre en œuvre l'une de ces conceptions ? Avez-vous des commentaires sur la manière d'élargir ou d'améliorer ces lignes directrices, notamment sur les aspects techniques ? Souhaitez-vous contribuer à rendre cette ressource disponible dans d'autres langues ?

- Contactez-nous à info@creativecommons.org.
- Rejoignez la plateforme de culture ouverte pour interagir avec vos pairs.
- Inscrivez-vous à notre processus de traduction bénévole

Remerciements

Ces lignes directrices ont été préparées par Connor Benedict, coordonnateur de la culture ouverte, et Brigitte Vézina, directrice des politiques et de la culture ouverte, Creative Commons. Il a bénéficié des commentaires utiles des membres du groupe de travail de la Plateforme culturelle ouverte dirigé par Deborah De Angelis (CC Italie) et Tomoaki Watanabe (CC Japon), ainsi que d'autres membres de la communauté Creative Commons et du personnel de Creative Commons, envers qui les auteurs sont extrêmement reconnaissants. reconnaissant.